

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Lastoursville : atelier de restitution des activités de l'année 3 du projet SWM-Gabon



Photo de famille au terme de la réunion sur le projet SWM-Gabon.

Photo : Sedrique Mavendji Keka

Sedrique KEKA-MAVENDJI
Koula-Moutou/Gabon

La ville de Lastoursville, chef-lieu du département de Mulundu dans la province de l'Ogooué-Lolo, a abrité dernièrement un séminaire ouvert par le préfet de Mulundu, Ulrich Sylvère Mavioga, portant sur la "restitution des activités de l'année 3 du projet SWM-Gabon". En présence de Hadrien-Vanthomme, qui conduisait la délégation du projet SWM-Gabon. Dans son mot de circonstance, ce dernier a insisté sur le bien-fondé du projet SWM-Gabon dont la mission première consiste à "améliorer la réglementation de la chasse de la faune sauvage et saine pour lutter contre l'insécurité alimentaire et généré des revenus pour les populations".

Notons que le SWM-Gabon est un projet du groupe des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique, financé par l'Union européenne (UE) et cofinancé par le Fonds français pour l'environnement mondial. L'initiative est mise en œuvre par un consortium de partenaires qui collaborent avec les autorités nationales et les communautés locales. Le consortium est composé de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), le Centre de recherche forestière internationale et la Wildlife conservation. Au cours de l'année 2020, le projet SWM-Gabon a poursuivi ses activités malgré le contexte difficile lié à la pandémie de Covid 19 et le décès tragique de Martin-Hega, responsable des communautés. Le préfet de Mulundu, Ulrich Sylvère Mavioga, s'est réjoui de ce projet phare qui, malgré quelques difficultés, a réussi à fédérer davantage les communautés, passant ainsi de 3 regroupements en 2019 à 10 actuellement.

Notons que le SWM-Gabon est un projet du groupe des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique, financé par l'Union européenne (UE) et cofinancé par le Fonds français pour l'environnement mondial.

Notons que le SWM-Gabon est un projet du groupe des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique, financé par l'Union européenne (UE) et cofinancé par le Fonds français pour l'environnement mondial. L'initiative est mise en œuvre par un consortium de partenaires qui collaborent avec les autorités nationales et les communautés locales. Le consortium est composé de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), le Centre de recherche forestière internationale et la Wildlife conservation. Au cours de l'année 2020, le projet SWM-Gabon a poursuivi ses activités malgré le contexte difficile lié à la pandémie de Covid 19 et le décès tragique de Martin-Hega, responsable des communautés. Le préfet de Mulundu, Ulrich Sylvère Mavioga, s'est réjoui de ce projet phare qui, malgré quelques difficultés, a réussi à fédérer davantage les communautés, passant ainsi de 3 regroupements en 2019 à 10 actuellement.

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'EQUIPEMENT ET DES INFRASTRUCTURES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

Date de lancement : 16 Septembre 2021
Appel d'offres : N°010/MTPEI/VOIRIES/2021
Nom du projet : Travaux des voiries des villes de Lambaréné et d'Oyem
Source de financement : Etat Gabonais, exercice 2021

1. OBJET

Le Ministère des Travaux Publics, de l'Equipelement et des Infrastructures lance un avis d'appel d'offres ouvert national pour la réalisation des travaux des voiries des villes de Lambaréné et d'Oyem.

2. ALLOTISSEMENT

N° lot	Type de revêtement	Itinéraire	Linéaire (Km)
1	Béton bitumineux	Travaux des voiries de la ville de Lambaréné	7,000 km
2	Béton bitumineux	Travaux des voiries de la ville d'Oyem	11,746 km

Une entreprise peut soumissionner pour un (1) ou pour deux (2) lots. Dans le cas où elle soumissionne pour deux lots, elle devra présenter une offre séparée pour chaque lot en termes de personnel, de matériel, de capacité de financement et de logistique sous peine de rejet. Le marché sera attribué lot par lot.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA par lot. Ce montant est de 100 000 FCFA pour les entreprises PME bénéficiant d'un agrément MPE conformément à l'arrêté n°0322 du 21 juillet 2021. Le paiement se fait sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à l'adresse ci-dessous :

Ministère des Travaux Publics, de l'Equipelement et des Infrastructures

Secrétariat Général

Direction Générale des Etudes des Infrastructures

6^e étage, ancien bâtiment du Ministère, porte 604
BP 49 Tél : 011 72 43 82

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Instructions aux soumissionnaires du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **06 Octobre 2021 à 10 H 30 minutes** et être accompagnées d'une garantie de soumission égale à un (1%) pourcent du montant TTC de l'offre.

Ministère des Travaux Publics, de l'Equipelement et des Infrastructures

Secrétariat Général

Direction des Marchés et du Contentieux

2^e étage, ancien bâtiment du Ministère, porte 216
BP 49 Tél : 011 77 37 50

A compter de cette date, ces offres resteront valables **120 jours** conformément aux dispositions de l'article 106 du code des marchés publics.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant aux plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **06 Octobre 2021 à 11 heures** dans la salle de réunion du ministère.

Le Ministre des Travaux Publics, de l'Equipelement et des Infrastructures



Léon Arnel BOUNDA BAFANGZI

Le Directeur Général des Marchés Publics



Eugène Pémeuri MINTSAUYAME